

# ACTUALITÉS 2024 ET PERFECTIONNEMENT PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE


**2 jours**

## METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES ET INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment, la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la fonction publique, les impacts à moyen terme du Ségur de la Santé et de la loi de transformation de la fonction publique.

### LES IMPACTS DE LA LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Indemnité de précarité pour les fins de CDD
- › Protection sociale complémentaire
- › Alignement de la rémunération des apprentis du secteur public sur celles du secteur privé
- › Versement du Supplément Familial de Traitement (SFT) en cas de séparation, de garde alternée et de recomposition familiale

#### Calcul du SFT en cas de séparation

- › Indemnité spécifique de rupture conventionnelle
  - calcul de l'indemnité
  - règles d'exonérations sociales et fiscales

Cas pratique : calcul d'ISRC

### LA DSN DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- › Les échéances à respecter
- › Le fonctionnement de la DSN mensuelle
- › Les DSN événementielles : arrêt de travail et fin de contrat

### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- › Le net imposable et les cas particuliers
  - IJSS subrogées
  - apprentis
  - CDD court

#### Illustrations

- › Les différents taux

### LES AUTRES ACTUALITÉS

- › Le montant net social sur le bulletin de paie depuis juillet 2023
  - › Les frais professionnels : forfait télétravail, forfait mobilités durables
  - › Les mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de CSG, transfert primes/points, GIPA
  - › Les heures supplémentaires : réduction de cotisations et exonération d'impôts
- Les heures supplémentaires sur le bulletin de paie

### LA GESTION DES PLAFONDS

- › La régularisation progressive
- › La proratisation du plafond
  - entrée/sortie en cours de mois
  - absence
  - employeurs multiples
- › Le fait générateur des cotisations : taux et plafond applicable en cas de rappel

Cas pratiques : la régularisation progressive

### LA GESTION DE LA MALADIE

- › Nouveau Cerfa arrêt de travail
- › La journée de carence et ses nouvelles exceptions (grossesse, deuil enfant, fausse couche)
- › Le calcul des IJSS

Cas pratiques : calculer des indemnités journalières

- › La garantie du net

Intégrer les IJSS et la garantie du net sur un bulletin de paie

### OBJECTIFS

- Intégrer les modifications intervenues dans le domaine de la paie pour actualiser et sécuriser ses pratiques.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Calculer les IJSS et la garantie du net.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle intégrant les dernières évolutions en matière de paie et rémunérations des agents de la fonction publique
- Une actualisation réservée aux personnes disposant d'une connaissance préalable de la paie dans la fonction publique
- Une consultante spécialiste en paie des secteurs public et privé pour répondre à toutes les questions annexes

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH, agents comptables  
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie dans le secteur public ou d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 605 € HT - Réf : VPA-APCL  
1 819 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :  
La paie dans la Fonction publique  
(remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

**Formation à distance :**  
le 29 février 2024 et le 1 mars 2024  
les 3 et 4 octobre 2024  
les 16 et 17 décembre 2024

**Paris Montparnasse :**  
le 29 février 2024 et le 1 mars 2024  
les 23 et 24 mai 2024  
les 16 et 17 décembre 2024

